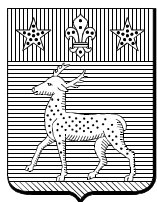


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-trois, le **dix février** à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 03/02/2023

Présents : Mrs HONNORAT J., PELLEGRIN J., PESCE A. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents : Mrs JACOMET M., DROGOUL- SPANU D. et FAY E.P. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

Objet: **réhabilitation de la piste forestière d'Argenton (du col d'Argenton aux cuves DFCI) sur 2 km/demande de financement ETAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'en 2023, 5 km de piste vont être réhabilités dans le cadre d'un projet financé à 50% par la Communauté de Communes et qu'il serait judicieux de poursuivre notamment sur la partie DFCI de la piste à savoir du col d'Argenton aux cuves sur une distance de 2 km.

Il propose à cet effet un devis estimatif établi par l'Office National des Forêts (*réhabilitation de la piste en adéquation avec l'enjeu DFCI, reprise des pieds de talus, épierrage, rebouchage des trous, entretien des revers d'eau existants et création de nouveaux revers où cela est nécessaire*) pour un montant HT de **17 500€** et indique la possibilité de solliciter un financement ETAT à **80%** soit **14 000€**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet en continuité de celui financé en partie par la CCAPV et à son financement.

Il confère par conséquent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce projet et pour déposer la demande de financement auprès des services de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/02/2023 004-210400909-20230210-DE_2023_002-DE

